

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE  
HAUTE- GARONNE  
Commune de PECHBONNIEU



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et deux, le 10 du mois de décembre à 10h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

**Étaient présents :** MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, MITSCHLER, et NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, SEMPERBONI, TEODORI et VERGNES.

**Procuration(s) :** MME BACCO (pouvoir M. VERGNES), MME LE HENAFF (pouvoir M BONNAND), MME MONNIER (pouvoir MME MITSCHLER) et MME RATIER (pouvoir MME BINOTTO) et M LAO (pouvoir M SEMPERBONI), MU SUDRIES (pouvoir M DAUMAIN) et M RICHIR (pouvoir M LAFFONT).

**Absent(s) excusé(s) :** M CHAUVET, MME FONTES.

Monsieur LOUBIERE a été nommée secrétaire.

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

Pouvoirs : 7

Excusés : 2

Quorum : 14

Date de convocation : 02/12/2022

Date d'affichage : 02/12/2022

#### DÉLIBÉRATION N° D-2022/56

Objet : Urbanisation du RD 15 – Convention complémentaire

A la demande de la commune, le bureau d'étude Détours de Routes a réalisé une étude portant sur la réalisation de trottoirs sur le RD 15 route de Bessières, afin de poursuivre la mise en sécurité des axes routiers de la commune très roulant.

Les travaux concernent la section gauche des trottoirs du rond-point des portes de castillons au chemin de Turtelle sans modifications.

Le projet a été estimé à **28.384 € HT**.

Madame le Maire précise que ces travaux devant être réalisés sur l'emprise routière du Département, il est nécessaire de signer avec le Conseil départemental une convention autorisant la commune à intervenir sur la voirie départementale.

Elle précise enfin que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Conseil départemental et qu'il y a donc lieu d'en faire la demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et selon la répartition ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, MITSCHLER, et NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, SEMPERBONI, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

**APPROUVE** la réalisation de ces travaux de voirie comme exposé ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire :

- A signer avec le Président du Conseil Départemental la convention autorisant la commune à intervenir sur la voirie départementale ;
- A solliciter cette même instance pour l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible ;
- A lancer la procédure d'Appel d'Offre adéquate.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire  
  
Sabine GEIL-GOMEZ  
